



Mairie de  
**SAINT FERREOL D'AUROURE**  
Commune de Loire Semène

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE**

*Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Roland  
RIVET, Maire*

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 JUIN 2024** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombres de membres : 17</b><br><b>Nombre de présents : 16</b><br><b>Date de la convocation : 17/06/2024</b><br><b>Date d'affichage : 17/06/2024</b> | Présents : Roland RIVET – Patricia VILLEVIEILLE - Guy ESCOFFIER – Bernard COLLIN – Christian BISSARDON – Virginie D'AURIA – Lila BENABDESLAM – Paul-Henri VALOUR – Céline RIOCREUX – – Patrice CLAPEYRON – Charlène PASTEL – Eric DI CARMINE – Marilyn MARCELLIER – Tristan SAVEL-NAIME – Stéphanie GROS – Olivier BLANCHARD |
|  | <b><u>Pouvoirs :</u></b>   |
| <b>Acte rendu exécutoire</b><br><b>Après dépôt en Préfecture Le</b>  | <b><u>Secrétaire : Lila BENABDESLAM</u></b>  |
|  | <b><u>ABSENTS :</u></b> Angélique DESCHAMPS  |

### **24-06-01 – CAP 43 – autorisation de solliciter la subvention**

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite réaliser la couverture d'un terrain de tennis situé sur le complexe sportif du Mont. Après consultation, le projet est estimé à 421 851,61 € HT. Ce projet pourrait être subventionné dans le cadre du CAP 43, subvention allouée par le Département de la Haute-Loire à hauteur de 120 000 €.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter la subvention susmentionnée.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

## 24-06-02 – Communauté de communes Loire-Semène – Présentation du rapport d'activités 2023

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Loire-Semène a transmis à la commune, pour présentation, son rapport d'activités 2023. Le document est consultable sur le site de la communauté de communes Loire-Semène

## 24-06-03 – Travaux d'électrification -Renouvellement EP – Tranche 4 – Participation de la communes

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 28 528,59 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

$$28\ 528,59 \times 55\ \% = 15\ 690,72 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur le Maire propose :

d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 15 690,72 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

d'inscrire à cet effet la somme de 15 690,72 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

## 24-06-04 – Installation de caméra de vidéo protection – demande de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection afin de réduire les zones blanches du centre bourg. Les 3 caméras seraient installées sur le carrefour de la rue de l'Ouest, la rue des Barabans et la rue Mathieu Pichon, visant ces 3 voies.

Le montant de cette opération s'élève à la somme de 15 955,14 € HT. Une subvention du Conseil Régional pourrait être octroyée à la commune à un taux de 50 % maximum.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter ladite subvention.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

#### **24-06-05 – SICCDE – Adhésion des communes**

Monsieur le Maire expose que les communes de Saint-Romain-Les-Atheux, Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux ont sollicité leur adhésion au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Errants. Lors de sa séance du 13 avril dernier, le bureau du Syndicat a accepté les demandes d'adhésion de ces communes, les conseils municipaux de chaque commune membre devant valider l'adhésion dans les 3 mois suivant cette date.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces adhésions telles que proposées.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

#### **24-06-06 – Logo de l'école « les châtaigniers » - devise de la commune**

Monsieur le Maire expose que les élèves de l'école publique « les châtaigniers » ont travaillé avec leurs professeur(e)s sur la réalisation d'un logo pour leur école. 13 logos ont été présentés par les élèves. Après une première sélection par les enfants, 32 modèles ont été retenus. La commission culture a ensuite choisi 1 modèle parmi ceux retenus et celui-ci a été travaillé. Monsieur le Maire propose de se retenir la version proposée.

De même, la population san-ferroise avait été sollicitée sur la proposition de « devise » pour définir notre commune. Plusieurs propositions ont été faites et un premier tri a été effectué par la commission culture. Monsieur le Maire propose de retenir la devise : « Saint-Ferréol, dynamique par nature » Cette devise sera apposée sur tout les supports de la collectivité

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

#### **24-06-07 – École privée Saint-Joseph – Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de leur projet pédagogique autour du cirque ainsi que d'un voyage en Angleterre, l'école privée Saint-Joseph a sollicité une subvention d'un montant de 3000 €.

compte tenu de l'investissement important engendré par le projet pédagogique novateur, Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'école privée Saint-Joseph la subvention sollicitée

**VOTE : UNANIMITE sur 16 VOTANTS**

- Retours commissions
- questions diverses